Parc naturel régional du Vercors

Commission transition énergétique

29 mars 2022

Parc naturel régional du Vercors

Ordre du jour

- Avancées du projet de **Réserve Internationale de Ciel Etoilé**
  - Rénovation de l'éclairage public
  - Mois de la Nuit
  - Stage d'Ulysse
- **Réflexion sur l'éolien** sur la Communauté de communes du Royans-Vercors
- Proposition de positionnement du Parc sur la **mobilité**
- L'énergie citoyenne et les **centrales villageoises**
- Actualité d'autres projets :
  - AMI formation à la facilitation des Conversations Carbone
  - Transpa'bois sur l'approvisionnement en bois des chaufferies
  - ACTEE-SEQUOIA accompagnement de la rénovation des bâtiments publics

Parc naturel régional du Vercors

Projet de Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) et rénovation de l'éclairage public

Parc naturel régional du Vercors

Le projet Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE)

Label délivré par :

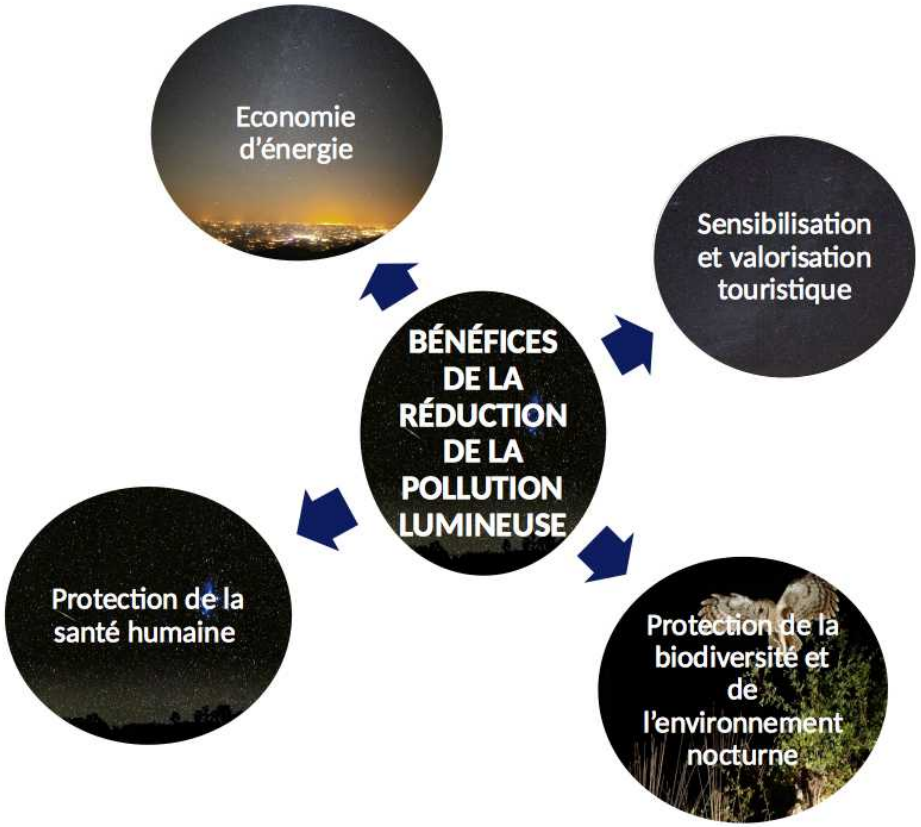

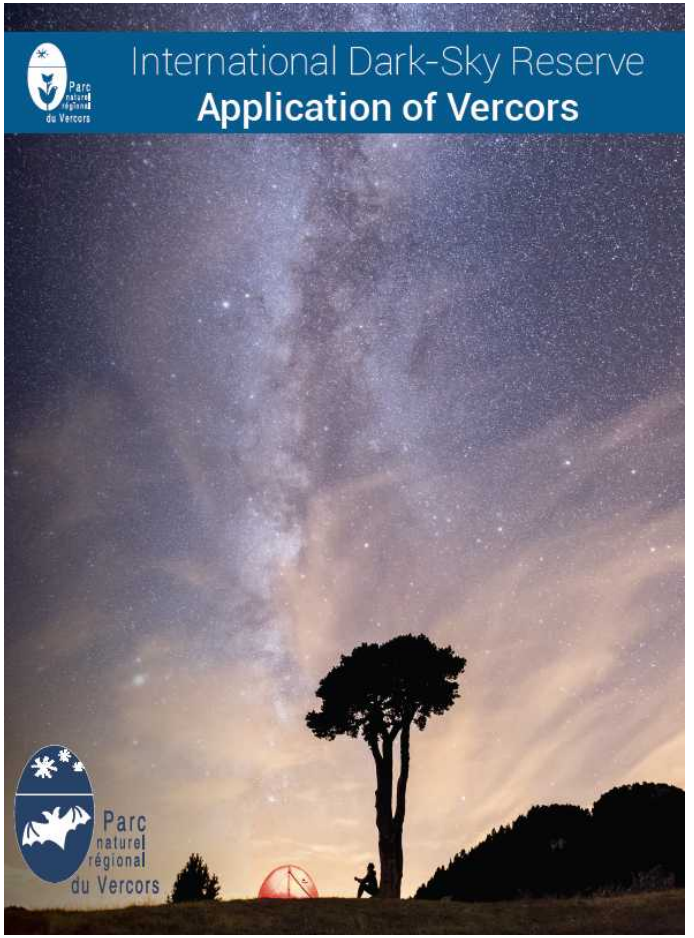

Le territoire concerné

Carte de la RICE et de la pollution lumineuse dans le Vercors

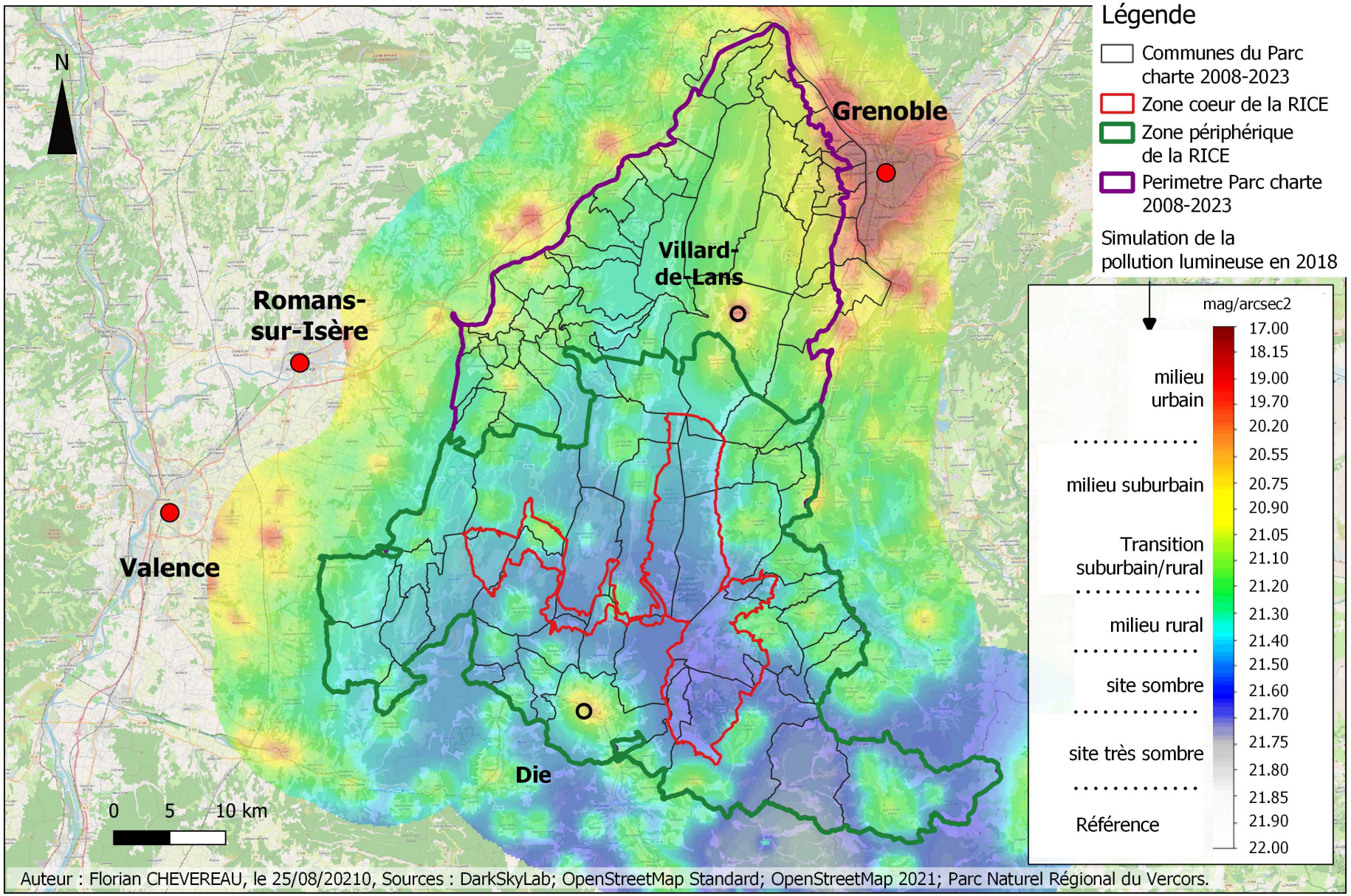

Parc naturel régional du Vercors

Poursuite du projet de RICE Vercors

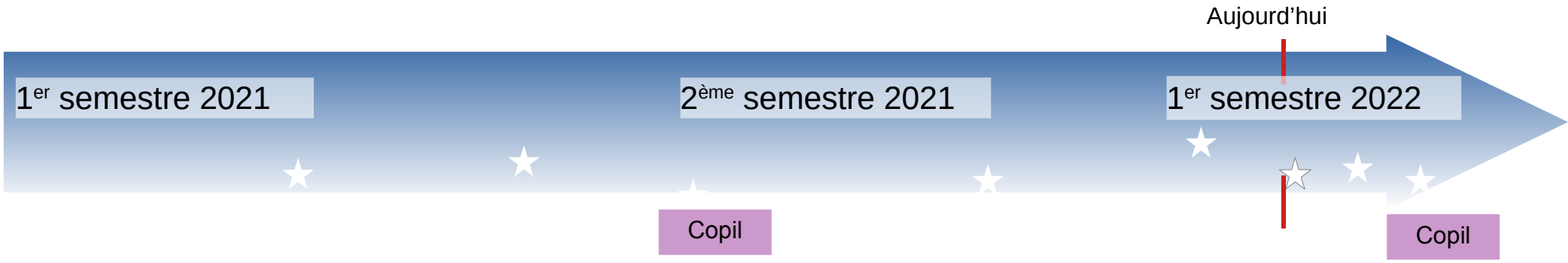

Copil

Copil

Réunions de secteur avec les communes et les syndicats d'énergie

Création de 2 guides : Eclairage de qualité / Extinction

Collecte de données EP (bureau d'étude)

Convention GAM
Mois de la Nuit

Mission Bureau d'étude, analyse des progrès depuis 2018

Signature de la charte par les communes

Rédaction du dossier de candidature IDA

Dépôt candidature (avril-mai)

Recherche de financement pour rénovation

Sensibilisations des acteurs privés

Formation hébergeurs

Formation hébergeurs

Valorisation (touristiques, éducatives ...)

Parc naturel régional du Vercors

Signature de la Charte d'engagement

Retour positif de 32 communes sur 39

CHARTE D'ENGAGEMENT À LA PROTECTION DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNE DU VERCORS

À l'attention des communes du Parc pour la création de la Réserve Internationale de Ciel Étoilé du Vercors

PRÉAMBULE

De nos jours, 60 % des Européens ne peuvent plus admirer la Voie lactée.
En France, entre 1992 et 2012 le nombre de point lumineux a augmenté de 89 %.

Il est aujourd'hui avéré que l'éclairage public et plus largement l'ensemble des éclairages extérieurs, sont une source de pollution lumineuse qui participe à la réduction de la biodiversité en altérant les cycles biologiques de la faune et de la flore exposées à ce flux lumineux nocturne permanent. Avec l'augmentation de l'urbanisation, **l'éclairage est de plus en plus important et les espaces dénués de pollution lumineuse se réduisent**.

Même si la qualité du ciel et de l'environnement nocturne sur le territoire est globalement bonne, le Vercors n'est pas épargné par la pollution lumineuse. Les plus importantes sources de lumière sont les grandes agglomérations voisines et les principaux bourgs du territoire. Mais ces aires urbaines ne sont pas les seules sources de pollution lumineuse. Un éclairage public de quelques points lumineux, vieillissant et mal orienté peut impacter localement la biodiversité et la qualité du ciel. Le renouvellement de l'éclairage public doit, en cohérence avec les politiques environnementales portées par le Parc, contribuer à préserver notre environnement et participer au renforcement des corridors écologiques nocturnes.

Pour mieux protéger et valoriser la nuit, **le Parc du Vercors propose de s'engager collectivement dans une démarche de labellisation du ciel étoilé**. Le label est celui de Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) porté par l'International Dark-Sky Association (IDA). Trois RICE existent déjà en France, celle du Pic du Midi dans les Pyrénées, celle du Parc national des Cévennes et celle d'Alpes Azur Mercantour.
Ce label permet de reconnaître la qualité du ciel étoilé du Vercors, de mettre en place des mesures de gestion de l'éclairage public, de développer un tourisme autour de la nuit, tout en améliorant la qualité de vie de toutes ses espèces vivantes.

La labellisation RICE est également liée la démarche de Territoire à Energie Positive (TEPOS) menée sur le territoire. L'éclairage public a un fort potentiel d'économie d'électricité qu'il est nécessaire de mobiliser pour

Engagements de la commune

En signant la présente charte, la commune de .....

reconnaît la nécessité d'améliorer la gestion de l'éclairage public vers l'atteinte des objectifs de la RICE, intégrant les enjeux de sobriété énergétique et de préservation de l'environnement.
La commune prend les engagements suivants :

Engagement N°1 : Respecter les principes directeurs du Plan de Gestion de l'Éclairage et les préconisations techniques du Parc du Vercors notamment les points suivants

- Dimensionner l'éclairage public en minimisant le nombre de point lumineux, la consommation énergétique et les pertes de flux lumineux ;
- Réduire les nuisances dues à un éclairage excessif ;
- Maîtriser au mieux les durées d'allumage en installant des équipements (horloges astronomiques, modulateurs...) pour limiter les périodes d'allumage au strict nécessaire ;
- Mettre en œuvre l'extinction et/ou la variation de puissance lumineuse sur leur parc d'éclairage, en concertation avec les populations et en respectant le cadre juridique relatif à l'extinction de l'éclairage public ;
- Respecter la réglementation en matière d'extinction des bâtiments patrimoniaux et des bâtiments tertiaires.

Engagement N°2 : Sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire

- Participer à la démarche RICE de sensibilisation et de mobilisation des acteurs privés gérant des installations d'éclairage extérieur pour qu'ils s'engagent à rejoindre la démarche de sobriété de l'éclairage en veillant, à minima, à ce qu'ils respectent les exigences réglementaires ;
- Organiser la concertation avec les habitants, nécessaire à la bonne acceptabilité de la mise en œuvre du Plan de Gestion de l'éclairage ;
- Sensibiliser les habitants aux enjeux liés à la nuit notamment lors du Jour de la Nuit ou par l'organisation d'évènements.

Engagement N°3 : Participer à la RICE

- Participer aux instances de suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion de l'Éclairage animées par le Parc ;
- Communiquer avec le Parc et les syndicats d'énergie départementaux sur les travaux, modifications ou toutes autres informations liées à l'évolution de l'éclairage public utile à l'élaboration d'un rapport annuel de la RICE ;
- Désigner un interlocuteur référent pour les questions relatives à l'éclairage public en lien avec le Parc.

Commune de :

Date :

Nom et qualité du signataire :

Signature :

Logo ou cachet de la commune :

Financement de la rénovation de l'éclairage public

- Dossier déposé au Plan de relance Avenir Montagnes
- Apporte une aide à l'investissement en complément de celle des syndicats d'énergie (pour monter à 80%)
- Condition : compétence (TE 26 et TE38) ou maîtrise d'ouvrage déléguée au syndicat (TE38)
- 473 000 euros de travaux / 170 000 euros d'aides Etat
- Première liste de travaux sur 13 communes du périmètre RICE

  peut évoluer en fonction du calendrier (réalisations en 2022-2023)

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE, LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX VERCORS ET CHARTREUSE, L'ESPACE BELLEDONNE ET LEURS PARTENAIRES VOUS PRÉSENTENT

Éteignons tous la lumière, rallumons les étoiles

Bilan du Mois de la Nuit 2021

Parc naturel régional de Chartreuse

Parc naturel régional du Vercors

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

espace Belledonne

Bilan du Mois de la Nuit 2021

Au total :

- 4 territoires organisateurs
- Plus de 45 animations et évènements organisés : *sorties nocturnes, balades nocturnes, observations du ciel, expositions, conférences*
- Un temps fort le 9 octobre, jour de la Nuit, à la Bastille
- Une cinquantaine de communes mobilisées
- Une dizaine de partenaires associatifs et scientifiques mobilisés : AurorAlpes, Agir pour l'environnement, Collectif d'astronomes amateurs et professionnels du bassin Grenoblois, Université Grenoble Alpes, ANPCEN, FNE, OSUG, Groupe d'Astronomie du Dauphiné (GAD)

- ✓ Une conférence de presse de lancement le 1er octobre 2021, avec signature de la convention de partenariat « ciel étoilé »

6 | MARDI 5 OCTOBRE 2021 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

ISÈRE

ISÈRE

Un Mois de la nuit pour lutter contre la pollution lumineuse

L'éclairage nocturne a des conséquences sur la santé humaine mais également sur la migration des oiseaux et des poissons, la mue des serpents ou encore sur la pollinisation des plantes. En octobre, le Mois de la nuit luttera contre cette pollution.

Le jour de la nuit, qui devient cette année le Mois de la nuit, tente, pour la treizième fois, d'amorcer un dialogue sur les conséquences de l'éclairage nocturne, la pollution lumineuse. Alain Amselem, de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN), commence par revenir sur les années 1950. « Aux États-Unis, les astronomes, en plein désert, commençaient à avoir du mal à regarder les étoiles car les villes à plus de 50 kilomètres gênaient leurs observations ». Et cela ne s'est pas arrêté à cette constatation. « Dans les années 80, le corps médical s'est aperçu que cet éclairage contrastait avec des effets sur l'homme. Dans le sommeil, énormément de fonctions de ressaurations se mettent en route. L'éclairage nocturne perturbe le sommeil, donc ces fonctions aussi. Notamment la croissance des adolescents qui est déclenchée par l'hormone thyroïne dépendante de l'alternance jour/nuit ». D'où la lutte contre les lumières intrusives, aujourd'hui interdites, et contre les écrans avant le coucher.

« L'homme est entrain de scier la branche sur laquelle il est assis : l'astronomie a permis toutes les avancées technologiques pour l'utilisation d'un téléphone portable et maintenant pour avoir la 5G on lance des satellites dont les traces lumineuses empêchent l'astronomie de progresser », confie Alain Amselem, de l'ANPCEN. Photo archives Le Dl/Jean-Benoît VIGIER

Des conséquences insoupçonnées sur les poissons ou les insectes

Si ces nuisances nous parlent assez bien, il n'en est pas de même de celles qui agissent sur le monde animal. Sur les animaux qui, comme nous, ont besoin de dormir, mais pas seulement. La pollution lumineuse peut avoir un impact direct sur la mue des serpents ou la transformation des têtards en grenouilles car « eux aussi ont ce type de thyroïne », note Alain Amselem. « On observe la même chose sur les poissons qui doivent migrer comme les saumons : sans l'alternance jour/nuit et sans la thyroxine, le petit poisson ne se transforme pas correctement pour ensuite partir en mer et faire son voyage de 4 000 kilomètres ». Plus surprenant encore, « les poissons qui remontent une rivière se déplacent souvent la nuit pour éviter les prédateurs. S'ils passent sous un pont éclairé, ils peuvent stopper leur migration en attendant que cette lumière s'en aille… Mais elle ne s'en va pas. Cela fonctionne comme un barrage. En Rhône-Alpes, cela peut concerner l'anguille ou la grande alose ».

La pollution lumineuse nuit également aux 60 % de chauves-souris totalement hcifuges. « Cela empêche la rencontre des couples, leur reproduction et on va vers un appauvrissement génétique des populations ». Idem pour les oiseaux qui migrent la nuit en fonction des étoiles – « ce qui est complètement inné » – et qui finissent par tourner en rond et s'épuisent.

Le passionné déclare un effet dévastateur de la lumière nocturne sur les invertébrés. « Les insectes nocturnes pollinisent sept fois moins de plantes la nuit avec éclairage que sans éclairage. Donc autant de plantes ne se reproduisent plus, ne font plus de graines ni de fruits… Et les animaux qui dépendent de ces graines et fruits n'ont plus à se nourrir. C'est toute une chaîne qui est perturbée à cause de la pollution nocturne ».

Si le sentiment d'insécurité est le frein principal à la réduction de l'éclairage public, Alain Amselem constate un changement dans la manière commune depuis la crise sanitaire. « Durant le confinement, certaines villes ont éteint les lumières et on s'est rendu compte que c'était possible ».

Son association travaille avec les forces de l'ordre. « qui certifient que 80 % des cambriolages ont lieu la journée. Que les incivilités causées par des personnes bruyantes sont des points lumineux s'arrêtent si ce point est éteint. Enfin, et ce qui concerne la sécurité routière, ce n'est pas la nuit qui est dangereuse mais l'alternance de portions éclairées et éteintes. L'œil a besoin de 15 à quinze minutes pour bien voir dans le noir ». Alors, pour sensibiliser, expliquer, raisonner, Alain Amselem souhaite que le dialogue s'engage. « C'est justement ce que devrait permettre le Mois de la nuit.

Katia CAZO

Quand la nuit… devient un mois

On avait l'habitude d'entendre parler du jour de la nuit (qui aura bien lieu le 9 octobre) mais voici cette année le Mois de la nuit. C'est dire l'ampleur que prend cette promotion de la nuit ou plus exactement ce cette lutte contre la pollution lumineuse. Le délégué iséros de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes, Alain Amselem, s'en réjouit. Depuis plus de dix ans, cette manifestation met en lumière les bienfaits d'éteindre les sources lumineuses « et c'est ce qui a donné l'idée à la Métro, aux parcs Chartreuse et Vercors, l'espace Belledonne et l'association AurorAlpes d'entendre les actions à un mois entier, au-delà d'une seule extinction. De très nombreux clubs locaux se sont associés à cette action ».

L'INFO EN +

Depuis 1999, l'ANPCEN sensibilise aussi les pouvoirs publics. Tout d'abord en travaillant en lien avec les ministères, « ce qui a abouti à l'arrêté du 27 décembre 2018 sur la protection du ciel. La première législation européenne aussi précise sur la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses. Cet arrêté indique, entre autres, comment doivent être les luminaires, la puissance maximale utilisée et où on doit réduire l'éclairage dans les espaces naturels, c'est plus contraignant que dans une commune urbaine. L'arrêté parle aussi de l'éclairage des cours d'eau en dehors des ports ».

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ | LUNDI 4 OCTOBRE 2021

VOS COMMUNES

SAINT-NIZIER-DU-MOUCHEROTTE

Une convention sur l'éclairage nocturne a été signée

C'est l'instant symbolique et officiel : les quatre présidents signent tour à tour quatre registres sur lesquels figure la convention de partenariat sur l'éclairage nocturne. Photo Le Dl/J.T.

Une vingtaine de personnalités : maires et élus de plusieurs communes, scientifiques, membres des Parcs de Chartreuse et du Vercors étaient rassemblés dans la mairie du Saint-Nizier-du-Moucherotte « Christophe Ferrari, président de Grenoble-Alpes-Métropole. Photo Le Dl/J.T.

Vendredi 1er octobre, en début de soirée (horaire choisi à dessein) les présidents de Grenoble-Alpes Métropole, Christophe Ferrari, des Parcs naturels régionaux de Chartreuse et du Vercors, Dominique Escaron et Jacques Adenot, et de l'Espace Belledonne, Bernard Michon, ont signé une convention quadripartite de partenariat sur l'éclairage nocturne et lancé "Le Mois de la nuit".

C'est à la mairie de Saint-Nizier-du-Moucherotte qu'a été signé ce document par lequel les signataires s'engagent à promouvoir une politique d'éclairage public et d'aménagements de la lumière qui réponde à la demande de sécurité tout en permettant d'obtenir à terme « un éclairage maîtrisé, durable et qualitatif » afin

tions énergétiques, limiter la pollution lumineuse et préserver la biodiversité nocturne.

Une vingtaine d'invités : élus, scientifiques, acteurs des Parcs du Vercors et de Chartreuse, a découvert une vidéo réalisée depuis un parapente par Nicolas Plain, et montrant le halo lumineux qui surmonte la métropole grenobloise en pleine nuit. Puis Fabien Malbet, astrophysicien de l'OSUG (Observatoire des sciences de l'univers de Grenoble), rappelant l'intérêt immémorial des humains pour la nuit, a souligné que les citadins ne peuvent discerner que quelques centaines d'étoiles dans le ciel, alors que là où l'environnement nocturne est protégé, on peut en voir 6 000 (et que la Voie lactée en comporte 200 000).

dant local de l'ANPCEN (l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes) a rappelé l'impact négatif de l'excès d'éclairage sur le vivant : les animaux (dont 28 % des vertébrés et 64 % des invertébrés sont nocturnes) les plantes et… les humains qui ont besoin d'obscurité pour dormir et pour qui l'excès de lumière bleue est néfaste en empêchant la production de mélatonine.

Lancement du "Mois de la nuit"

Jacques Adenot, président du Parc du Vercors, hôte de l'événement, s'est réjoui de la coopération entre quatre territoires, non sans avoir rappelé que déjà 40 communes du PNRV éteignent leur éclairage en cœur de nuit. Il

l'obtention demandée du label Rice (Réserve internationale de ciel étoilé) pour les hauts plateaux du Vercors. Dominique Escaron, président du Parc de Chartreuse, a ajouté que, par expérience vécue, la sécurité n'avait pas été amoindrie, « au contraire », par l'extinction de l'éclairage public à 23 heures avantageusement remplacé par des éclairages commandés par détection de mouvements. Tous ont aussi mis en avant les importantes économies à réaliser par les communes sur leurs consommations d'électricité.

Christophe Ferrari, président de la Métro, est revenu sur le lancement du "Mois de la nuit" et ses dizaines d'événements en régions grenobloise, dont un temps fort aura lieu le 9 octobre à la

de plusieurs artistes. Il a tait à Jacques Adenot, B nard Michon, Christop Ferrari et Dominique Es ron à signer officiellemen convention de partena sur quatre gros registre noirs, évidemment.

Entre-temps, la nuit é tombée. Le groupe s' acheminé jusqu'au belvé re d'où on a une vue sa sante sur Grenoble… et s éclairage.

Josephte THÉVENI

Le Parc du Vercors a é un "Guide pour un éclai de qualité dans le Verc Environnement nocturn pollution lumineuse". et lui de Chartreuse "Un é rage raisonné pour des F étoilés, guide de préco tions pour un éclairage qualité" comportant tous deux des explications

Bilan du Mois de la Nuit par territoire : Vercors

- 8 communes participantes
- 3 balades nocturne biodiv, 1 balade et soupe, 2 soirées astro, 1 conférences, 1 réunion publique
- Jour de la Nuit (9 octobre) / hors jour de la Nuit : 50/50
- Environ 200 personnes touchées (de 10 à 40 / évènement)
- Partenaires mobilisés : ANPCEN, LPO, Astrièves, AMM, bénévoles
- Occasion pour le Parc d'être mobilisé dans les communes : balade avec un écogarde, réunion publique sur l'extinction, formation pour les pro du tourisme
- Communes satisfaites, 2 annulations cause Passe Sanitaire, ciel couvert du 9 octobre

LE GUA

DL 13/10/2021

Trois mois sans éclairage public après "Le jour de la nuit"

Samedi soir, la commune du Gua a suivi l'invitation métropolitaine d'éteindre ses éclairages publics. Certains villages et hameaux connaissent déjà la situation puisque depuis quelques années, les lumières s'éteignent de 23 h 30 à 5 h 30. L'événement "Le jour de la nuit" n'est pas qu'un instant dans l'année, il est le marchepied d'une expérimentation de trois mois : l'éclairage public sera éteint dans tous les hameaux et village de la commune aux horaires suscités.

Pour la soirée de samedi, la mairie avait organisé conjointement avec Histoire du Gua (HPG) des déambulations dans les villages principaux sur le thème "Les commerces hier". En effet, rien qu'aux Saillants, on pouvait dénombrer pas moins de douze bistrots, trois bouchers et ainsi de suite. HPG a ainsi conté l'histoire de la commune, le déménagement de la mairie, des écoles de garçons et de filles, du presbytère.

Les participants étaient tous pour l'extinction de l'éclairage. Et puis « entre 23 h 30 et 5 h 30, qui ça dérange ? », a confié l'une d'eux. Quant aux enfants, ils ont vécu une expérience inédite, même si le ciel étoilé était voilé par les nuages. Un joli moment dans les rues plongées dans le noir.

Anne DUSSERT-ROSSET

Une trentaine de participants aux Saillants sont venus déambuler dans les rues plongées dans le noir. Photo Le DL/A.D.-R

Mois de la Nuit / édition 2022

- Partenariat identique Métropole / Parcs de Chartreuse et du Vercors / Espace Belledonne
- Implication des partenaires associatifs et universitaires en amont
- Appel à Manifestation d'Intérêt lancé aux communes courant avril / visio le 16 mai / retour attendus pour fin juin
- Communication et programme commun en septembre
- Autour du jour de la Nuit le 15 octobre

Valorisation du projet de RICE :

Mobilisation d'acteurs, communication, animation...

14. Parmi ces propositions, lesquelles seraient acceptables pour votre entreprise ? (Plusieurs réponses possibles) *

- ☐ Adapter mon éclairage pour respecter la réglementation (extinction entre 1h et 6h)
- ☐ Éteindre sur des horaires plus larges que la réglementation
- ☐ Diminuer la puissance des luminaires extérieurs (Zone de stockage, parkings...)
- ☐ Changer les lampes pour des couleurs plus chaudes (plus orangées, moins blanches)
- ☐ Ne rien changer

→ Questionner les acteurs privés commerciaux (enseignes, vitrines…) sur leur usage de l'éclairage…

→ Inciter au respect de la réglementation et à l'extinction (surtout lorsque la commune pratique déjà)

→ Mieux connaître le type de luminaire, inciter à la rénovation en informant sur les aides disponibles

→ Sensibiliser les copropriétés, les campings, gîtes… Aux différents types d'éclairages et leur impact sur la biodiversité et sur la pollution lumineuse

Informer sur les bonnes pratiques d'éclairage et créer un engouement autour de la RICE et de la préservation du ciel nocturne du Vercors.

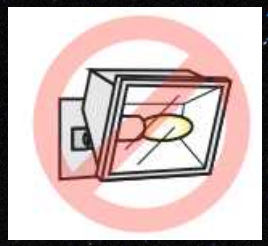

Communication :

Elaboration d'un dépliant spécifique RICE

Benchmarking des offres touristiques françaises et étrangères pour voir lesquelles sont applicables au Vercors :

Quels acteurs déjà impliqués ou à impliquer ?

Quels évènements ?

Quelle collaboration avec les territoires initiés dans les mêmes démarches ? (PNR Chartreuse / Bauges / Baronnies…)

Quelles actions à mener avec l'IDA ?

Promouvoir le tourisme nocturne sur le territoire :

Mois de la Nuit, Nuit de la Chouette...

Réflexion sur l'éolien sur la Communauté de communes du Royans-Vercors

Réflexion sur l'éolien sur la Communauté de communes du Royans-Vercors

Accompagnement des communes Bouvante et Vassieux

- Mise en place d'un copil : CCRV, communes, Centrales villageoises, Parc
- Cartographie des contraintes, enjeux et du foncier communal sur Bouvante

- Etude LPO : enjeux très forts pour les oiseaux et les chauves-souris
- Echange avec ONF
- Audition de sept opérateurs

- Volonté des communes de lancer une concertation
  → financement Région refusé

- **Prochaines étapes :**
  - RDV services de l'État pour avis sur les secteurs
  - Si positif et volonté des communes de poursuivre : lancement d'un AMI pour sélectionner un opérateur selon cahier des charges

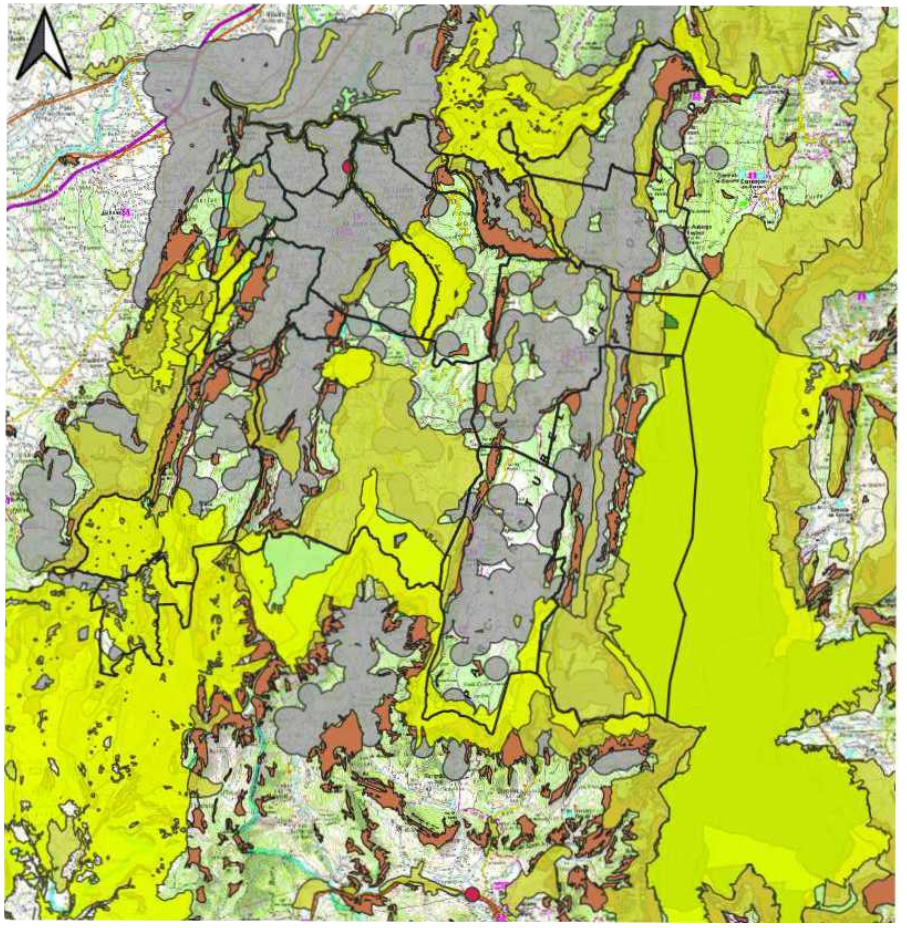

ACTION TEPOS 2

ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Parc naturel régional du Vercors

Positionnement du syndicat mixte du Parc sur la mobilité

Parc naturel régional du Vercors

Mobilité, positionnement du Parc

Contexte : Loi LOM → prise de compétences des comcom ou convention avec la Région → repositionnement du Parc nécessaire

Il est proposé que le SM du Parc se recentre sur :

L'échelle massif et au delà, la mobilité touristique

- Les actions en inter EPCI, qui consistent par exemple à relier le nord et le sud
- L'itinérance touristique à l'échelle du massif et au delà (échelle Inspiration Vercors)
- L'accès au massif : poursuite de projets engagés (ancienne voie du tram), lien aux gares Valence TGV et Grenoble (vélo, piéton)
- Schéma de développement du vélo cohérent à l'échelle du massif (zoom sur la valorisation des Sublimes Routes)
- Participation aux comités des partenaires dans le cadre de la compétence mobilité des intercommunalités

Parc naturel régional du Vercors

Mobilité, positionnement du Parc

Accessibilité aux sites naturels dans une logique de gestion de la fréquentation

• Accès au site de la Molière, expérimentation 2021, à rééditer en 2022 (financements acquis). Autres sites concernés : Archiane-Combeau, la Coche… Logique de report du stationnement en aval et proposition de services de mobilité diversifiés : navettes, VAE, ...

• Gestion différenciée du stationnement (payant, exonéré covoiturage, ...)

Une vigilance : traiter les déplacements touristiques et quotidiens simultanément

• Renforcement des services communs

• Réflexion stratégique à 2030-35 : mobilité touristique et Inspiration Vercors (POIA) ; tourisme en Vercors sans voiture

Lien aux documents d'urbanisme

Apport d'expertise au moment de l'élaboration des documents d'urbanisme pour la prise en compte des mobilités actives et de la voiture partagée (PLU, PLUI, SCOT).

Expérimentation sur certaines thématiques

Relais des politiques régionales (Mov'Ici, OùRA, Challenge mobilité, ...)

Parc naturel régional du Vercors

L'énergie citoyenne et les centrales villageoises

Parc naturel régional du Vercors

Accompagner le développement des énergies renouvelables citoyennes

Réédition des documents de communication

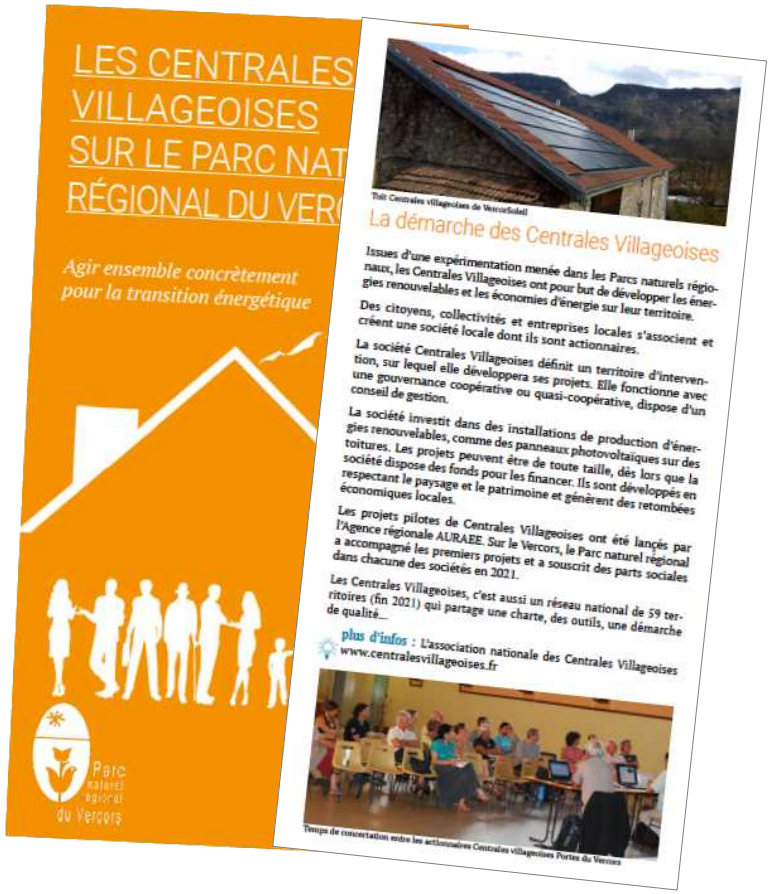

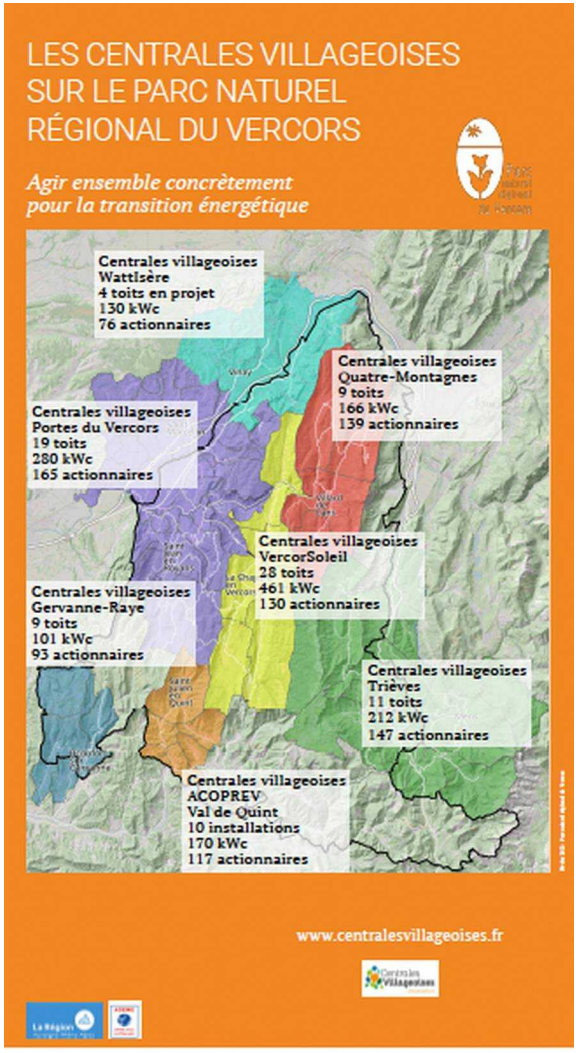

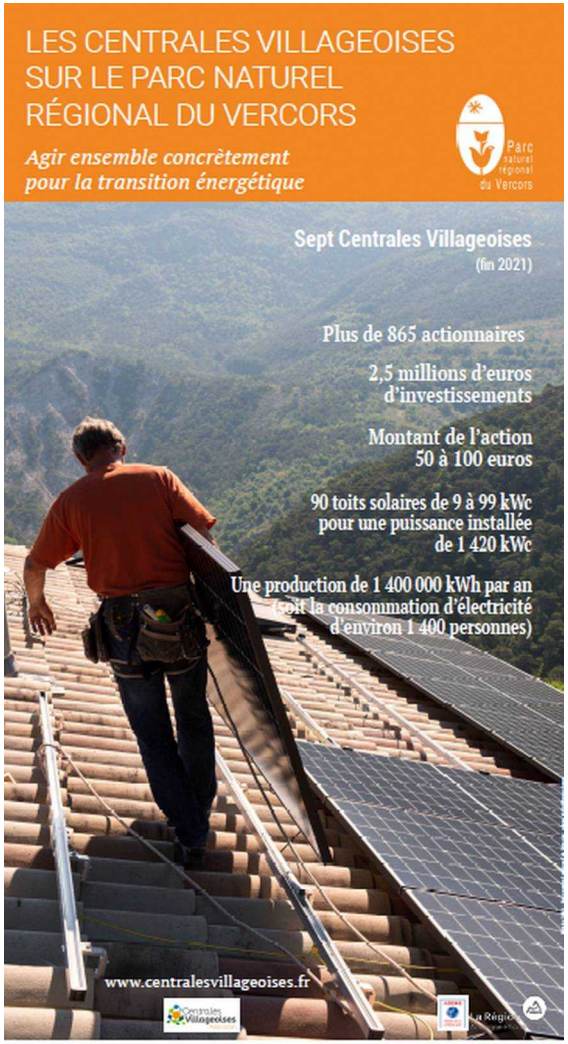

Accompagner le développement des énergies renouvelables citoyennes

Objectifs :

- Faire mieux se connaître initiatives citoyennes et autres opérateurs pour développer des coopérations
- Appuyer les Centrales Villageoises (CV) à mieux se faire connaître et à développer leur ingénierie

Propositions d'actions :

- Organiser une rencontre entre CV et autres opérateurs de développement (GEG, CNR, SEM des Syndicats, OSER, Enercoop, ...), impulser des coopérations
- Retravailler la question de l'emploi mutualisé pour développer les capacités d'ingénierie
- Appuyer les CV pour mobiliser davantage les agriculteurs et leurs toitures et lever les craintes (Parc, Chb d'agri)
- Rapprocher collectivités et CV : AMI sur patrimoine, prise de participations, ...

Autres projets dans le cadre de TEPos et ACTEE-SEQUOIA

Parc naturel régional du Vercors

Diffuser les Conversations Carbone dans les territoires

ACTION TEPOS 2

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Objectif :

Diffuser cette méthode d'accompagnement au changement dans les territoires en formant des facilitateurs et en constituant un réseau des facilitateurs

Avancement :

- Programmation d'une formation-action en sept. 2022 (avec Négawatt & Carbone et sens)
- Mobilisation de participants via un Appel à Manifestation d'Intérêt / visio le 6 avril
- Cible large : collectivité, asso, entreprises, ...
- Accompagner le réseau de facilitateurs nouvellement formés pour l'organisation de Conversations Carbone à destination des habitants

Améliorer la connaissance des flux de bois-énergie

ACTION TEPOS 2

Objectifs :

- Elaborer une méthodologie pour favoriser la transparence des flux de bois énergie (plaquette forestière)
- Proposer une méthode réplicable permettant de s'assurer de la bonne gestion de la ressource

Contexte :

- Pilotage UR COFOR avec AMO bureau d'étude Transition
- Prise en compte du bois à destination de chaufferies en délégation de service public (Véolia, Engie, Idex, Weya, ...)

Avancement :

- Méthodologie de l'AMO des COFOR : BE Transition expérience sur l'huile de palme
- Cartographie des acteurs du bois plaquette et chaîne de valeur du bois plaquette
- Premiers rdv fixés pour entretien avec exploitant (ex :Weya, chaufferie de Villard-de-Lans)

A venir :

- Collecte de données : questionnaire aux chaufferies, aux intermédiaires (fournisseurs, stockage, transport...) pour remonter à la parcelle, avec accord de confidentialité
- Eléments pour les cahiers des charges des délégations de service public

Rénovation énergétique des bâtiments publics
Programme SEQUOIA

territoire d'énergie ISÈRE — AGEDEN Votre partenaire énergie climat — Parc naturel régional du Vercors — Parc naturel régional de Chartreuse

Objectifs du projet

Financement à 50%

- Soutenir les audits énergétiques des collectivités — environ 20 sur le Vercors
- Mettre en place des programmes d'études spécifiques (diags thermiques, COE, ... — environ 6
- Préfigurer un Service Public de la Performance Energétique des Bâtiments Publics, sur le modèle du SPPEH existant sur l'habitat privé. — environ 10
- Développer l'ingénierie financière facilitant le passage à la phase travaux pour les collectivités, notamment à travers le dispositif CEE.
- Renforcer l'animation et l'accompagnement des territoires.

Aide à l'achat de petit équipement : caméra thermique...

Bénéficiaires finaux et périmètre couvert

Les bénéficiaires finaux sont les collectivités de l'Isère et leurs regroupements, avec une priorité donnée aux collectivités rurales et celles qui ne bénéficient pas des ressources nécessaires.

d'ici mars 2023

Parc naturel régional du Vercors

A venir …

- Copil TEPos, Parc, Métropole, ADEME, DDT, … 14 avril à Lans
- Copil candidature RICE, pour échanges IDA (juin-juillet)
- Rencontres énergies citoyennes (septembre)
- Formation facilitation des Conversations Carbone (20-22 septembre)
- Mois de la Nuit en octobre (webinaire 16 mai, réponse attendues pour fin juin)

Parc naturel régional du Vercors